

services PUBLICS

Après une victoire historique, continuons le combat!

La magnifique double victoire dans les urnes dimanche 3 mars doit être le point d'appui pour un mouvement de riposte syndicale sur les rentes, les salaires et l'assurance-maladie. EN PAGES 2 ET 11.

Luttes féministes

3 POINT FORT – Le 8 mars est la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et de nombreuses manifestations sont organisées. Mobilisons-nous pour faire aboutir nos revendications en matière d'égalité!

Grève du climat

6-7 INTERVIEW – Il y a cinq ans déjà avaient lieu les premières grèves pour le climat sur les lieux de formation. Entretien avec trois activistes pour faire un point de la situation et discuter des perspectives du mouvement.

Pédiatre contre EFAS

10 SUISSE – Ancien pédiatre, Bernard Borel détaille les raisons pour lesquelles il faut s'opposer à la révision EFAS, qu'il qualifie de dangereuse autant pour les soignant-e-s que pour les patient-e-s et les assuré-e-s.





L'image d'Éric Roset

29 février 2024, 150 salarié-e-s se mettent en grève au Grand Théâtre de Genève

Premier coup de semonce avec cette grève de protestation destinée à montrer au Conseil municipal que les salarié-e-s n'accepteront pas des statuts au rabais. Affaire à suivre...

Éditorial

Champagne!

Le dimanche 3 mars 2024 restera dans les annales syndicales comme celui d'une victoire historique. C'est la première fois que l'USS gagne une initiative, la première fois que l'AVS est renforcée grâce au vote du peuple et la première fois depuis près de cinquante ans que les rentes de l'AVS sont augmentées (et pas seulement indexées). 58% du peuple qui dit oui, 15 cantons qui approuvent la 13^e rente, c'est un résultat clair et net, qui ne laisse aucune ambiguïté. Et c'est encore plus net contre l'initiative des Jeunes PLR pour les 67 ans: les trois quarts des citoyennes et citoyens et tous les cantons l'ont rejetée. Cette double victoire a été arrachée grâce à une campagne intense, menée tambour battant par l'USS, son président Pierre-Yves Maillard en tête. Mais nous la devons surtout à un immense engagement collectif. Des milliers de personnes ont porté le oui à la 13^e rente en faisant campagne sur leur lieu de travail et dans leur entourage et en faisant des dons, souvent modestes,

à l'USS, ce qui a permis à notre camp de concurrencer le gros budget de la droite qui avait trois fois plus d'argent. Le résultat de dimanche s'enracine aussi dans une bataille de près de dix ans sur les retraites et dans l'arrogance d'une droite qui ne cesse de s'enrichir aux dépens des salarié-e-s et des retraité-e-s dont le pouvoir d'achat est en baisse. Rappelons-nous, en 2016, l'USS a perdu l'initiative AVS Plus

avec un score honorable de 40%. À la suite de cette défaite, Alain Berset a aligné la gauche institutionnelle, y compris l'USS, derrière son projet PV 2020. Nous, les régions romandes du SSP, étions parmi les opposant-e-s à ce projet néfaste, qui, d'un seul coup, augmentait l'âge de la retraite des femmes et baissait les rentes du 2^e pilier. Finalement, ce paquet mal ficé-

lé a été renvoyé à l'expéditeur en 2017. Et un nouveau chapitre s'est ouvert. La Grève féministe a fait sienne la revendication de garantir des rentes dignes à toutes et tous et a porté l'opposition à la hausse de l'âge de la retraite des femmes, prônée par AVS 21. Cette fois, l'USS a suivi avec détermination. Le 25 septembre 2022, la victoire nous a échappé d'un souffle. La colère, la déception, le sentiment d'injus-

dice ont été grands. Et les femmes n'ont pas oublié les promesses de campagne jamais tenues. Voilà qui a aussi contribué à la victoire sur la 13^e rente et au refus massif de l'initiative sur les rentes. Cette victoire, nous devons maintenant la mettre à profit pour gagner nos prochains combats qui sont nombreux dans les mois à venir. Le premier défi pour notre syn-

dicat est l'aboutissement du référendum contre EFAS, la réforme du financement des soins qui donne plus de pouvoir aux caisses-maladie et va accroître encore la pression sur les conditions de travail et sur la qualité des soins. N'oubliez pas de nous renvoyer vos signatures au plus vite. Le 9 juin, nous voterons sur l'initiative pour l'allègement des primes de l'assurance-maladie. Ironie ou pas, la droite qui a fait campagne contre la 13^e rente, en arguant que ce serait aux familles de payer, refuse de plafonner à 10% les primes de l'assurance-maladie, alors qu'elles pèsent bien plus lourd dans le budget d'une famille que l'éventuelle hausse de 0,4% des cotisations pour la 13^e rente! Et puis, nous voterons, probablement en septembre, sur LPP 21 qui vise à baisser les rentes du 2^e pilier tout en augmentant les cotisations, en particulier pour les revenus modestes. Un vrai hold-up sur nos retraites et une grosse bataille en perspective. Mais pour le moment: champagne! ■

MICHELA BOVOLENTA
SECRETAIRES
CENTRALE SSP

DES MILLIERS DE PERSONNES ONT PORTÉ LE OUI

8 mars: un moment important pour réaffirmer nos revendications féministes et pour nous mobiliser ensemble pour nos droits et nos libertés, ici et ailleurs dans le monde.

Égalité : hâte-toi lentement...

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Nous profitons de la journée féministe internationale qui a lieu aujourd'hui partout dans le monde, et donc aussi en Suisse romande (voir agenda en page 5) pour faire un point de situation sur quelques-unes de nos revendications centrales, qui sont les salaires, le temps de travail, la conciliation et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

SALAIRES. L'égalité salariale n'est toujours pas acquise. Dans le secteur public, les analyses menées avec l'outil Logib ne détectent qu'un écart en dessous du seuil de tolérance fixé à 5%. Or, depuis longtemps, nous demandons qu'il soit supprimé, car il ne se justifie ni statistiquement, ni légalement¹. Surtout, cet outil ne permet pas de déceler le principal problème des bas salaires féminins, soit la dévalorisation des métiers de la santé, de l'accompagnement et de l'éducation. C'est pourquoi nos revendications portent sur l'introduction d'un salaire minimum et sur la valorisation des métiers féminins. Mais ces revendications impliquent de changer de paradigme et d'investir davantage dans ces secteurs, et donc dans les services publics. Or, c'est le contraire qui se passe sous la pression de la droite (voir ci-contre sur l'accueil de l'enfance à Genève). Ce combat difficile, nous allons le poursuivre sans relâche.

TEMPS DE TRAVAIL. En dix ans, le travail à temps partiel a progressé trois fois plus que le plein-temps et davantage chez les hommes. Mais cela reste une affaire de femmes, car trois quarts des mères et la moitié des femmes sans enfants travaillent à temps partiel contre 14% des pères et 16% des hommes sans enfants. Or le temps partiel a un impact sur le salaire, la carrière et la retraite. Le besoin de réduire le taux d'activité, quelle qu'en soit la raison, doit se traduire par une baisse de la durée légale du travail sans baisse de salaire. On en est pourtant loin. Au Parlement, le sénateur PLR Damian Müller veut une déduction fiscale pour favoriser le plein-temps... et le Conseil fédéral se dit prêt à «présenter des mesures²», alors qu'il a refusé toutes les propositions allant dans le sens d'une baisse du temps de travail. Le SSP a adopté plusieurs proposi-

tions et résolutions pour la réduction du temps de travail. Il s'agit maintenant de les concrétiser par la lutte syndicale.

CONCILIATION. On en parle beaucoup et on peut se réjouir de quelques avancées modestes, mais nécessaires comme les congés paternité ou adoption de deux semaines, l'allocation pour enfant grave-malade, la prolongation de l'allocation maternité en cas d'hospitalisation du bébé ou de la mère, ou encore le congé pour enfant ou proche malade, ce dernier n'étant pas toujours appliqué partout dans le secteur public. Ce n'est déjà pas mal si on regarde vingt ans en arrière et cela montre que, à petits pas, nos revendications avancent. Mais ce n'est de loin pas assez si on prend en compte les besoins des travailleuses. Les femmes du SSP ont adopté une série de revendications pour une politique de l'égalité concrète: aux mesures pour concilier travail et famille s'ajoutent des mesures en matière de santé sexuelle et reproductive, qui touchent les femmes, mais aussi notamment des personnes trans. Tout un chantier qui s'ouvre et qui doit aboutir sur une campagne du SSP dans les mois à venir.

VIOLENCE DE GENRE. En Suisse, le harcèlement sexuel est interdit sur les lieux de travail. Pourtant, le monde du travail reste imprégné de sexisme et de violence de genre. En 2019, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté la Convention 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement sexuel dans le monde du travail. Le Conseil fédéral s'est engagé à la signer. Mais, en septembre, le Conseil des États a refusé la ratification et l'a renvoyée au Conseil fédéral pour clarifications. C'est décevant, car la Convention consolide les dispositions déjà en vigueur et contient des mesures de prévention, de soutien et de réparation des victimes. Cette situation est exemplaire de l'ensemble de la politique de l'égalité qui n'avance que sous la pression du mouvement syndical et féministe. À nous de continuer le combat! ■

¹ Voir: BEFH, «Réflexion empirique sur le seuil de tolérance utilisé lors des contrôles de l'égalité salariale», 2021.

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?Affairid=20234010>

Enjeux

PAS TOUCHE À L'ACCUEIL DES ENFANTS

Comme partout, à Genève, il manque toujours des places d'accueil pour les enfants. Il manque aussi du personnel qualifié. La faute revient aux politiques, qui ont avancé en reculant, comme toujours: les investissements pour de nouvelles places d'accueil se sont faits régulièrement, mais trop lentement et trop peu. Pareil pour le personnel: cela fait longtemps qu'on sait qu'il faudra plus de personnel, mais la formation n'a pas suivi. Face à la pénurie de places et de personnel, voilà que l'UDC, soutenue par le PLR, se fend d'un projet pour revoir les normes d'encadrement à la baisse: un adulte pour 13 enfants de plus de 3 ans contre dix actuellement, un adulte pour dix enfants de 2 à 3 ans contre huit actuellement. Par cette mesure, l'UDC prétend «libérer du personnel» pour créer plus de places d'accueil. Le résultat sera l'inverse: le personnel, déjà surchargé et très sollicité, finira en burn-out et quittera le métier prématurément, aggravant ainsi la pénurie d'effectifs. Mais ce n'est pas tout. L'UDC a une deuxième idée tout aussi lumineuse: réduire la part d'éducatrices diplômées qui passerait de 60 à 50%. L'autre moitié du personnel serait composée à 30% d'ASE et à 20% de personnel auxiliaire. Une manière détournée pour réduire la masse salariale, car les ASE touchent 1000 francs par mois de moins par rapport aux éducatrices et l'écart est encore plus grand pour les auxiliaires. Cette proposition fait suite à la décision du Grand Conseil genevois d'autoriser les structures d'accueil privées non signataires de la CCT à engager du personnel au salaire minimum. La gauche et des syndicats ont fait aboutir un référendum et cette mesure sera votée en juin (voir page 5). Cette attaque au taux d'encadrement et au niveau de formation du personnel montre une fois de plus la difficulté de faire reconnaître la valeur des métiers de l'enfance, alors que, depuis des années, le personnel se bat pour cette reconnaissance. La seule volonté de la droite est d'imposer un recul majeur sur la qualité de l'accueil et faire «garder» un maximum d'enfants pour un minimum de coûts! C'est une vision rétrograde de l'accueil des enfants, que nous ne pouvons que combattre avec détermination. À Genève, la révolte gronde déjà dans les structures d'accueil. ■

MB

Sur le vif

SOLIDARITÉ FÉMINISTE INTERNATIONALE

Le 8 mars est une journée internationale de lutte et de solidarité féministe. Cette année, nos premières pensées solidaires vont au peuple palestinien, en particulier aux femmes et aux enfants de Gaza. Toutes les guerres tuent des civils. Le 7 octobre, le Hamas a massacré des civils. Nos cœurs pleurent pour toutes les victimes innocentes quelles qu'elles soient, où que ce soit. Mais face à l'enfer de Gaza, notre sang se glace. Selon Oxfam, «l'armée israélienne tue des Palestiniens à un rythme de 250 personnes par jour, ce qui dépasse largement le nombre de victimes quotidiennes de tout autre conflit majeur de ces dernières années» (www.oxfambelgique.be). Des conflits pourtant meurtriers: rappelons notamment la Syrie, le Soudan, l'Irak, l'Ukraine, l'Afghanistan, le Congo, le Yémen, la Birmanie.

Face à l'enfer de Gaza, l'Afrique du Sud, pays qui a vécu sous le régime de l'apartheid jusqu'en 1991, a saisi la Cour internationale de justice de La Haye. Le 26 janvier, celle-ci a appelé Israël à laisser entrer l'aide humanitaire et à empêcher tout «acte de génocide». Le but reste pourtant un cessez-le-feu. Triste coïncidence, puisque cette année, nous commémorons les 30 ans du génocide des Tutsis au Rwanda: le monde n'avait pas voulu voir, laissant les massacres se dérouler dans l'impunité.

Dans un monde responsable, les gouvernements devraient agir pour arrêter l'armée israélienne et non continuer à lui fournir soutien et armes. Dans un État de droit, les auteurs du massacre du 7 octobre auraient dû être arrêtés et jugés, alors que tout un peuple est puni, affamé, massacré. En tant que féministes, nous nous battons pour changer ce monde, dominé par un patriarcat impérialiste et capitaliste qui brutalise les êtres vivants et l'environnement. Cet autre monde, nous l'avons rêvé lors de nos grèves féministes des 14 juin 2019 et 2023 et nous poursuivons le combat au quotidien dans une lutte solidaire et internationale. Le 8 mars 2024, nos pensées iront à toutes les femmes et à tous les enfants qui vivent dans des pays en guerre, à toutes les personnes qui sont violentées ou persécutées en raison de leur genre, quels que soient leur pays ou leur religion. Nos pensées iront à nos sœurs qui se battent pour leurs droits, au Kurdistan, en Iran, en Argentine, à ces activistes, minoritaires dans leur pays, qui se battent pour la paix en Russie ou en Israël et à tant d'autres dans tant de pays. Le 8 mars, ensemble et solidaires pour nos droits et nos libertés.

Groupe de Travail-Retraites de la Grève féministe Vaud ■



VAUD LANCEMENT D'UNE PÉTITION À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION ÉTUDES-FAMILLE À L'UNIL!

La conciliation études/vie familiale est un défi important pour les personnes aux études ayant des responsabilités parentales ou de proche-aidance. Des études récentes de l'OFS révèlent que les étudiant-e-s assumant des charges domestiques et parentales consacrent davantage de temps à ces tâches et à un travail rémunéré, au détriment de leurs études, comparativement aux étudiant-e-s sans responsabilités familiales. Cela entraîne une surcharge de travail, du stress, une situation de précarité. Réussir à concilier études universitaires et famille, que l'on soit parent ou proche-aidant, relève de l'impossible. En cause, des droits non acquis et non unifiés d'une faculté ou d'un statut à l'autre.

Pourtant, depuis 1995, la Loi fédérale sur l'égalité entre les hommes et les femmes (LEg) interdit toute discrimination en raison du sexe dans les rapports de travail. Dans un rapport de 2006, le Secrétariat d'État à la formation et à la recherche mandate explicitement les bureaux de l'égalité pour se doter de directives améliorant les conditions d'études de ce groupe cible. En pratique, les institutions de formation doivent élaborer des mesures visant à améliorer la conciliation études-famille au travers de «Plans d'action» et les faire appliquer. Toutefois, les politiques d'égalité et plus précisément de

«conciliation» ne s'étendent que très rarement aux étudiant-e-s avec une charge familiale qui sont même parfois les grand-e-s absent-e-s de ces plans d'action, en particulier à l'Université de Lausanne.

Selon l'OFS (2020), les étudiant-e-s supportant des responsabilités familiales représentent 5,3% de la population étudiante. Or ce chiffre ne tient pas compte des personnes, et plus particulièrement des femmes, qui souhaiteraient reprendre des études, mais qui, pour des raisons personnelles et institutionnelles, ne considèrent pas cette option dans l'immédiat.

À l'Université de Lausanne, environ 500 étudiant-e-s se heurtent au manque de mesures permettant de concilier leur vie familiale et leur cursus universitaire dans des conditions acceptables. C'est pourquoi le SSP – Section étudiante a décidé de lancer, le 8 mars à l'occasion de la journée féministe internationale, une pétition à l'intention de la direction de l'Unil. Nous voulons des droits acquis et unifiés, des chiffres et du soutien.

Pour plus d'informations et pour signer la pétition en ligne:

www.vaud.ssp-vpod.ch/conciliation-etudes-famille ■

JOSÉPHINE SCHUMERS . MEMBRE SSP . SECTION ÉTUDIANTE

TESSIN JOURNÉE DE GRÈVE ET D'ACTION DU 29 FÉVRIER

PLUSIEURS MILLIERS DE PERSONNES EN GRÈVE!

À Tessin, des milliers d'employé-e-s de l'État et de collaborateurs-trices d'entreprises subventionnées ont participé jeudi 29 février à des assemblées dans le cadre de la journée de grève et d'action. Le soir, un cortège de 5000 manifestant-e-s a rempli toute la rue menant de la gare de Bellinzone au centre-ville.

«Vergogna!» – «Honte!» – était la parole la plus souvent scandée lors de la manifestation qui a clôturé de manière impressionnante la journée de grève du personnel du canton du Tessin. Les quelque 5000 manifestant-e-s ont rempli toute la rue de la gare de Bellinzone jusqu'au centre-ville; le secteur de la formation était particulièrement bien représenté lors de cette mobilisation. Le matin, plusieurs assemblées de grévistes se sont déroulées en mode virtuel, rassemblant chacune plusieurs milliers de personnes. L'objectif des manifestant-e-s est d'obtenir le retrait des décisions scandaleuses prises par le Grand Conseil tessinois, qui s'est déchaîné tel un bulldozer dans pratiquement tout le secteur public ou subventionné par l'État. C'est en particulier le refus de la compensation du renchérisse-

ment qui met en colère les employé-e-s de l'État dans la partie la plus méridionale de la Suisse; celles-ces qui sont organisé-e-s au sein du SSP ont confirmé la décision de faire grève à une majorité de 90% lors du vote à cet effet. Le syndicat chrétien OCST a de son côté confirmé la participation à la grève.

Des coupes drastiques sont prévues dans les secteurs social et de la santé. Néanmoins, le système éducatif est le plus fortement touché par les mesures d'austérité. Dans ce domaine, les enseignant-e-s qui se retirent de leur fonction ne seront plus remplacé-e-s intégralement, mais seulement à 80% par de nouvelles embauches. Les futur-e-s enseignant-e-s de la Haute école pédagogique ont déjà protesté le lundi précédant la journée de grève contre cette politique à court terme. «Une ligne rouge a été franchie», déclare également Raoul Ghisletta, secrétaire du SSP – Région Tessin. Il veut attaquer par la voie juridique le «décret Morisoli», qui est à la base des mesures d'économies décidées, et a déposé un recours dans ce sens. ■

SSP

VALAIS PREMIER ACCORD COLLECTIF POUR LES EMS ET CMS

UNE CCT POUR LE PERSONNEL DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Signée à la fin du mois de janvier, la nouvelle CCT, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2024 – heureuse coïncidence avec le calendrier syndical –, est une harmonisation des statuts du personnel des EMS et CMS. D'un côté, les travailleurs-euses des EMS bénéficieront de meilleures conditions de travail, par exemple grâce à la compensation des jours fériés et chômés tombant durant le week-end, et une augmentation de 2 semaines du congé maternité, qui passe à 16 semaines payées à 100% au lieu de 14. De l'autre, les employé-e-s des CMS profiteront d'augmentations salariales.

La convention collective, bien que discutée et revendiquée par le SSP depuis des années, a trouvé son impulsion par un postulat du Grand Conseil. Le financement cantonal obtenu à la suite de ce postulat a permis l'aboutissement d'une partie des revendications d'amélioration des conditions de travail.

Cependant, cette CCT n'est qu'une étape. Maintenant que la convention est négociée, le SSP et les autres syndicats

valaisans vont lutter pour qu'elle rejoigne graduellement le niveau de la CCT de l'hôpital du Valais. En effet, les conditions des professions soignantes, mais aussi du reste du personnel, sont encore bien différentes entre les établissements de soins de longue durée et l'hôpital. Parmi ces différences, nous pouvons noter dans la nouvelle CCT des protections plus faibles au niveau des procédures de licenciement, ou des dispositions qui restent au niveau du minimum légal, selon le Code des obligations, pour les licenciements collectifs et les plans sociaux. Très rapidement, nous devons ouvrir des prochaines négociations pour que le décompte du temps d'habillage soit considéré comme temps de travail, conformément à la Loi sur le travail. Il faudra aussi expliquer les nouveaux droits au personnel de ce secteur, très féminisé et peu accoutumé à s'organiser pour revendiquer des droits collectifs. ■

JULIEN BERTHOD . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VALAIS

NEUCHÂTEL RAPPORT SUR LA RÉFORME DE LA LOI SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS

SIGNEZ LA PÉTITION DU SECTEUR DE L'ENFANCE!

Le 18 janvier sortait le rapport du Conseil d'État neuchâtelois sur la réforme de la Loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE 3). Un rapport attendu depuis plus de six ans, mais loin de répondre aux attentes du personnel, qui a à peine été consulté! Les dernières propositions des éducatrices-teurs de l'enfance, via leur association (l'AEDE), datent de 2018. Aucune revendication du manifeste déposé lors du 14 juin 2023 par le SSP n'a été prise en compte et des éléments clés de cette réforme, comme la nouvelle grille salariale, n'ont jamais été présentés aux professionnel-le-s avant la parution du rapport!

Ce processus imparfait, loin d'être à la hauteur des enjeux de cette révision, explique l'absence de nombreux thèmes essentiels dans le projet de loi: taille maximale des groupes d'enfants, formation continue, mesures contre la pénibilité ou encore nombre de mètres carrés par enfant, autant d'éléments que l'autorité balaie comme relevant du «bon sens» ou qui seront abordés lors de la prochaine révision. Vu le temps d'attente pour cette LAE 3, ces réponses ne sont pas acceptables pour le personnel! Une analyse détaillée de ce rapport est disponible sur le site du SSP – Région Neuchâtel: <https://neuchatel.ssp-vpod.ch/news/2024/la-lae-3-un-projet-ambitieux-mais-qui-rate-sa-cible/>

Un élément particulier a également fait grincer des dents les communes: le report de la charge du parascolaire 2

(8-12 ans). Cette tentative «d'équilibrer» cette réforme va désormais peser sur les budgets communaux, avec des conséquences graves pour le personnel et les enfants accueilli-e-s. Car les communes n'auront pas à respecter les améliorations des conditions de travail vantées dans cette nouvelle réforme – comme l'augmentation du taux d'encadrement ou du temps de travail hors présence enfants –, mais uniquement le taux de couverture et la facturation égalitaire. Cette mesure devait s'inscrire dans la mise en place du projet cantonal MAE (l'école à journée continue), mais la majorité des communes pilotes – dont La Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz – s'en sont retirées: une synergie qui semble mal partie!

Le personnel éducatif s'oppose également à la possibilité d'étendre encore les horaires d'ouverture des structures d'accueil de 18 h à 19 h – une mesure imposée par la droite sous couvert de «conciliation entre vie familiale et professionnelle». Au vu de cette révision bancaire, le secteur de l'enfance a donc décidé de se mobiliser, et d'adresser une pétition pour faire valoir ses revendications au Grand Conseil neuchâtelois. Les professionnel-le-s sont déterminé-e-s à lutter pour pouvoir garantir un accueil de qualité aux enfants du canton! Signez la pétition du secteur de l'enfance: <https://neuchatel.ssp-vpod.ch/petition-lae3> ■

FLORENT BLANC . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

GENÈVE . Depuis la victoire aux élections cantonales de 2023, la droite majoritaire enchaîne les attaques tous azimuts, contraignant gauche et syndicats à mener référendum sur référendum.

Répliquer syndicalement aux attaques

GUILLAUME THION
MEMBRE SSP . RÉGION
GENÈVE

L'arrogance de la droite majoritaire n'a pas de limite. Que cela concerne la fiscalité, le logement, les droits syndicaux ou la formation, nous sommes en butte à une offensive d'ampleur qui appelle une riposte à la hauteur des enjeux. Les attaques sont presque trop nombreuses pour les énumérer de manière exhaustive: après une double victoire ce week-end sur la question du logement, un vote est prévu le 9 juin à la suite d'un référendum lancé par le personnel de terrain et les forces progressistes, dont le SSP, sur les salaires pratiqués dans les crèches. La droite a en effet voté une loi permettant aux crèches de payer les employé-e-s non qualifié-e-s au salaire minimum cantonal en lieu et place des salaires d'usage, provoquant ainsi la révolte des salarié-e-s choqué-e-s par le mépris affiché à l'égard de leur travail.

RÉINTÉGRATION SUPPRIMÉE. La récolte des signatures est en cours pour s'opposer à la décision de supprimer l'obligation de réintégrer les fonctionnaires licencié-e-s abusivement, traduisant la volonté de la droite de ne pas s'embarasser avec les droits syndicaux. Alors que l'OIT, hébergée à Genève, a condamné la Suisse car son droit du travail ne protège pas suffi-

samment la liberté syndicale, notamment du fait de l'absence de droit à la réintégration, la droite genevoise se sent pousser des ailes et supprime cette obligation dans la fonction publique. Les arguments évoqués selon lesquels «c'est difficile de réintégrer quelqu'un» ne résistent pas à l'examen, surtout dans la mesure où les tribunaux continuent de prononcer des décisions de réintégration! Ce dossier est particulièrement suivi par le SSP depuis longtemps car l'enjeu est capital.

HARO SUR LA FORMATION. Comme si ce n'était pas suffisant, les attaques se poursuivent à destination du secteur de la formation. Les enseignant-e-s du cycle d'orientation (CO) se sont mobilisé-e-s contre l'augmentation de la durée du travail de deux heures par semaine voulue par le Conseil d'État (projet dont la concrétisation législative devrait arriver prochainement). La formation des enseignant-e-s est également attaquée pour des motifs d'économies. Comme cela se pratique dans la plupart des pays voisins, la durée de la formation des enseignant-e-s à Genève comprend quatre années, contrairement aux autres cantons qui connaissent une formation sur trois ans. Pour la droite, ce *benchmarking* à courte

vue représente un argument suffisant pour faire passer à trois ans la durée de la formation. Sur le terrain, la situation est pourtant claire: les enseignant-e-s se trouvent en souffrance de ne pouvoir faire face à la complexité accrue des situations rencontrées. Afin de pouvoir enseigner de manière respectueuse du rythme des élèves, de réellement pratiquer l'inclusion des élèves dans les écoles, des moyens et de la formation sont requis. La décision du Grand Conseil va à l'encontre des besoins remontés du travail de terrain et contribue à dévaloriser le travail des enseignant-e-s. Face à la complexité des situations rencontrées, ces derniers-ères devront suivre des formations continues, mais l'offre a été restreinte et les enseignant-e-s devront participer aux coûts. Les débats au Grand Conseil ont par exemple permis d'entendre qu'une formation en quatre ans ne se justifiait pas puisque le travail d'enseignant-e consiste uniquement à «torcher les gamins».

QUELLE RIPOSTE CONSTRUIRE? À juste titre, ces attaques provoquent un fort mécontentement dans la fonction publique. Le nombre de ces attaques a pour but de noyer la gauche et le mouvement syndical. Le défi syndical pour nous est de parvenir à construire une riposte en partant des lieux de travail. Il y a en effet un grand risque de répliquer à chaque attaque au coup par coup par le biais de récoltes de signatures afin de faire aboutir un référendum. C'est certes sans doute nécessaire, mais le danger est de s'épuiser alors qu'il devrait s'agir pour nous d'organiser des structures de travailleurs-euses aptes à livrer ces batailles. Le référendum contre la modification de la loi sur les crèches a ainsi été pris en charge principalement par les salarié-e-s directement concerné-e-s. C'est ce modèle que nous devrions suivre afin d'éviter de nous éparpiller à récolter des signatures à la place de construire des résistances sur les lieux de travail.

Ces débats sont essentiels car, à moins d'infliger des revers importants à la droite, celle-ci va poursuivre son offensive contre les services publics et en faveur des privilégié-e-s. Elle vient ainsi de faire un cadeau fiscal aux actionnaires propriétaires de leurs entreprises qui coûterait 30 millions de francs par année (le référendum fiscal a été lancé par la gauche radicale). Cela alors que nous nous trouvons dans un contexte où les besoins sociaux ne cessent de croître en lien avec le vieillissement de la population ou l'augmentation des cas d'atteinte psychologique. Face à ces besoins en augmentation, l'État se désengage et se repose toujours plus sur des structures de type caritatif, comme par exemple la Fondation Wilsdorf (émanation de Rolex) qui prend toujours plus d'ampleur. Un retour aux principes fondamentaux des services publics est urgent, nous devons nous y employer tout en nous opposant aux attaques en cours. ■

Le trait de Vincent



Agenda militant

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES
LAUSANNE, 8 MARS 2024

Manifestation organisée par le collectif de la Grève féministe
Départ à 18 h 30 de la place de la Riponne
Concert de Lily Gasc dès 21 h à Pôle Sud (avenue J.-J.-Mercier 3)

GENÈVE, 8 MARS 2024

Manifestation organisée par le collectif de la grève féministe
Rendez-vous à 17 h 30 devant la Poste du Mont-Blanc (rue du Mont-Blanc 18).
Arrivée sur la plaine de Plainpalais autour d'un «feu de joie»

GENÈVE, 8 MARS 2024

Manifestation de soutien aux femmes iraniennes combattantes emprisonnées
14 h à 17 h aux Nations Unies

FRIBOURG, 8 MARS 2024

Manifestation organisée par le groupe féministe du SSP
Rendez-vous à 17 h 30 à la place Georgette-Pythone
Manifestation suivie d'un «feu de joie» et d'un repas à prix libre

NEUCHÂTEL, 8 MARS 2024

Rassemblement organisé par la Marche mondiale des femmes
Rendez-vous à 11 h à la fontaine de la Justice, prises de parole dès 12 h 15

Pour les autres actions du 8 mars, rendez-vous sur www.ssp-vpod.ch/8-mars-2024

RÉUNION DES SECTEURS SANTÉ ET SOCIAL NEUCHÂTELOIS: «MÉTIERS PASSIONS ET ÉPUISEMENT»

Judi 28 mars 2024 de 18 h 30 à 19 h 30
LA CHAUX-DE-FONDS, secrétariat du SSP, place de la Gare 4

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



Il y a cinq ans surgissaient les premières grèves du climat sur les lieux de formation en Suisse. Quel bilan en tirer cinq ans plus tard? Échange avec des membres du mouvement dans le canton de Fribourg (Mattéo Ducrest) et dans celui de Neuchâtel (Delphine Guinchard et Robin Augsburger) où une mobilisation est organisée les 22 et 23 mars.

La Grève du climat, bilan et perspectives

SERVICES PUBLICS
INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTOS

Quel bilan tirez-vous du mouvement qui a surgi il y a 5 ans?

Mattéo – Ce mouvement a connu plusieurs phases. J'ai surtout trouvé sa première phase très intéressante: la première grève se déroule le 18 janvier puis elle sera rééditée à un rythme hebdomadaire. On est dans un mouvement de masse avec énormément de créativité, d'énergie militante, beaucoup de gens s'investissent. Cela a donné lieu à trois éléments importants: une prise de conscience collective des enjeux écologiques, une forte politisation de la jeunesse et le fait que le mouvement a également pu peser sur les élections fédérales de l'automne 2019. Un certain sentiment d'impuissance politique a été cassé et ça a montré qu'au contraire, on a une puissance collective et une capacité à obtenir des avancées sur certains sujets quand il y a un grand investissement de beaucoup de monde. On note beaucoup d'actions directes, notamment contre la publicité.

Robin – Sur le plan interne, c'était vraiment hyper-démocratique, hyper-horizontale, certes un peu brouillon et pas

toujours très efficace. Mais c'est vraiment un mode d'organisation décentralisé qui n'existait pas ou peu en Suisse et c'est cette dimension novatrice entre quantité de tendances (il y avait même des Vert'libéraux au début) que je retiens. Il y a eu aussi des actions de désobéissance civile, d'éducation populaire, autant d'éléments assez nouveaux.

On a une puissance collective et une capacité à obtenir des avancées

Un autre paramètre, important et peu relevé, est qu'on a plutôt réussi à surmonter la barrière linguistique, malgré des traditions culturelles différentes. Le mouvement a été traversé par plusieurs divergences, sans que ça atteigne une forme d'opposition cristallisée entre différentes tendances qui s'affrontent. Dans la mesure où le mode d'organisation est décentralisé, il n'est pas possible de prendre

le contrôle de la Grève du climat, ce qui est salutaire, d'ailleurs personne n'a essayé. L'évolution de nos positions vers la gauche de manière assumée s'est faite collectivement et pas à pas.

Delphine – J'ai pour ma part une petite particularité car, si le covid a contribué à freiner le mouvement de défense du climat, le confinement m'a donné le temps de m'investir et j'ai donc rejoint le mouvement à cette période-là, juste au moment où on comprenait que la grève du climat planifiée pour le 15 mai 2020 allait être moins éclatante que prévu vu la pandémie. J'ai donc commencé à me mobiliser autour de l'action «4 m²» en plein confinement pour revendiquer le retour du droit de manifester dans le respect des distances de sécurité.

Mattéo – J'ai tendance à penser que le reflux du mouvement a précédé la pandémie et le confinement. Une certaine fatigue s'est fait sentir, notamment du fait

que, en tant que jeunes, on espère beaucoup de progrès rapidement. Il y avait une grande radicalité dans le mouvement, un espoir collectif pour des changements, ce qui est à mon sens très positif, mais il y avait aussi une certaine impatience et la lenteur des évolutions a découragé pas mal de monde. Il n'empêche que si on fait un bilan intermédiaire, on peut voir que beaucoup de choses ont avancé dans les mentalités.

Robin – Il faut relativiser la question de l'essoufflement du mouvement car la manifestation pour le climat de septembre dernier a été un succès. Et les actions en mai 2021 ont été préparées par environ 150 groupes locaux (y compris au Liechtenstein). Il y a évidemment moins de gens qui se mobilisent par rapport à l'explosion de 2019, mais on remarque des gens qui s'engagent dans un militantisme sur la durée, dans les syndicats ou ailleurs, et qui continuent à organiser des actions.

Delphine – Ce que j'ai pu constater, c'est effectivement une sorte d'impatience

de se dire «on n'a pas arrêté le réchauffement climatique en six mois» et ça a pu donner lieu à une sorte de tourisme militant chez certain-e-s. L'aspect d'un travail sur la durée, avec des points plus ennuyeux que d'autres, peut être rebutant pour une partie des gens qui se sont mobilisés en étant pleins d'espoir.

Une des marques de fabrique de la Grève du climat a été de très vite se tourner vers le mouvement syndical, avec la conscience que des mobilisations sur les lieux de travail sont nécessaires pour faire bouger les lignes et en annonçant vouloir préparer la grève générale. Comment s'est passé et se passe ce travail avec les syndicats?

Robin – Pour assurer un travail avec les syndicats, on a fondé la «Grève pour l'avenir» (qui réunissait aussi d'autres composantes, comme les Grands-parents pour le climat ou le Collectif pour une grève féministe) qui a vite réuni des «militant-e-s établi-e-s» des syndicats et d'autres horizons. Il y a eu des différences d'implication des syndicats en fonction des régions, bien sûr. Mais globalement, il ne faut pas sous-estimer l'investissement syndical: les principales centrales syndicales se sont impliquées, en 2020 la section vaudoise du SSP a établi des cahiers de revendication et a fait les démarches pour rendre la grève licite, des fonds de grève ont été débloqués, etc. Les congrès de l'USS et du SSP ont voté des textes allant dans le sens des propositions de la Grève du climat, ce qui montre que les membres sont sensibles à ces questions.

Mattéo – Le fait de créer des liens avec le mouvement syndical était effectivement au cœur de notre stratégie, pour qu'il y ait des actions sur les lieux de travail. On était peut-être parfois un peu naïfs-ves en se disant qu'il suffisait que le-la secrétaire syndical-e appelle à la mobilisation pour qu'elle ait lieu, mais ça nous a aussi appris beaucoup de choses et on a pu mettre sur pied des actions communes. Notamment un mouvement d'opposition au «tout-numérique» dans l'enseignement fribourgeois: les enseignant-e-s

sont très critiques car il n'y a pas vraiment de projet pédagogique dans cette volonté politique de passer intégralement au numérique et de doter chaque élève d'une tablette, et les militant-e-s de la Grève du climat soutiennent cette opposition au nom d'enjeux écologiques. Il y a également eu une campagne qui a été menée sur un thème plus spécifique, mais qui concernait directement les employé-e-s de l'État, à savoir comment leurs retraites sont gérées, donc la durabilité des placements de la caisse de pension de l'État de Fribourg. Plusieurs employé-e-s de l'État se sont pas mal investi-e-s dans cette campagne-là, étant donné que c'était leur argent, que ça les concernait donc directement.

Les lignes bougent en termes d'engagement climatique

Delphine – À mon sens, notre investissement dans les structures syndicales est nécessaire pour faire avancer la conscience des enjeux climatiques. Cela nous a permis de remporter des petites victoires peu visibles mais importantes. On voit que les lignes bougent en termes d'engagement climatique. Par exemple, chez Unia, les préoccupations des maçon-ne-s concernant les conditions météorologiques étaient principalement focalisées sur la question des intempéries et maintenant, c'est la canicule qui revient souvent. Et l'appui des militant-e-s de la Grève du climat est demandé sur ce thème. Il y a une évolution car la catastrophe climatique devient de plus en plus palpable et que la prise de conscience progresse. C'est peut-être peu visible, ça intéresse peu les médias, mais je pense qu'on a un rôle dans le fait de prendre au sérieux les enjeux climatiques. L'année passée, Unia Neuchâtel a fortement mobilisé pour la manifestation pour le climat à Berne en septembre et ça a vraiment bien marché.

Et, pour parler d'avenir, une mobilisation aura lieu les 22-23 mars prochains dans le canton de Neuchâtel. Pouvez-vous en dire plus?

Robin – Comme on l'a dit, notre but n'est pas de nous contenter de faire des sortes de «festivals du climat», mais d'aller en direction d'actions sur les lieux de travail. On s'est donc doté-e d'une stratégie à plus long terme en fixant des dates de mobilisation. Il y a eu le 27 octobre 2023, puis les 22-23 mars 2024, qu'on conçoit comme des étapes. Sans se mentir, on s'aperçoit que si les syndicats se bougent, il y a encore à faire pour arriver à de véritables actions sur les lieux de travail. Surtout qu'il y a de moins en moins de cantons où il se passe des choses. On aimerait en faire plus, mais ça risque d'être difficile pour le moment.

Pour ces deux journées, l'idée est d'organiser des diffusions de tracts sur les lieux de travail le vendredi 22 et il y aura une manifestation à La Chaux-de-Fonds avec un départ de la gare à 13 h 30 le samedi 23. La manifestation sera précédée d'une soupe populaire dès 12 h à la gare de La Chaux-de-Fonds (voir les annonces syndicales en page 8). On espère qu'il y aura du monde, en tous cas, plusieurs organisations ont annoncé leur présence, entre autres nos camarades de la Grève du climat du canton de Berne. Au niveau des lieux de travail, peut-être que par rapport au niveau de mobilisation de 2020, on se trouve en légère régression, notamment sur le plan de la conflictualité et de la volonté de débrayer. Autant il y a eu des avancées certaines dans la prise de conscience syndicale des enjeux climatiques, autant les discussions sur le nécessaire changement de système et sur la grève reconductible sont un peu passées au second plan. C'est aussi une question d'élan collectif car du côté de la Grève du climat, on est également moins nombreux-euses aux réunions, par exemple. Cela étant, comme on l'a dit, on observe des avancées sur le plan des préoccupations syndicales, même si ça se

passé au niveau institutionnel, et ce n'est pas rien.

Mattéo – À Fribourg, il n'y aura pas de mobilisation spécifique les 22-23 mars, mais on va poursuivre notre campagne autour de la prise en compte de la durabilité dans les investissements des caisses de pension, une soirée de formation aura lieu ce jeudi (le 29 février, ndr) et il y aura beaucoup de salarié-e-s qui siègent dans les conseils de fondation des caisses de pension. Au niveau des mobilisations, je pense également qu'on est peut-être dans un creux, mais ça ne m'étonnerait pas qu'il y en ait encore dans le futur à plus ou moins brève échéance. Par ailleurs, cette campagne sur la durabilité des investissements le montre, il y a un intérêt chez les salarié-e-s à agir sur des points institutionnels précis.

Robin – On va de toute manière poursuivre notre action militante pour le climat en lien avec les syndicats car c'est nécessaire et je crois qu'on est les seul-e-s à faire ce travail de fond et qu'on offre une structure pérenne dans laquelle les jeunes militant-e-s peuvent s'intégrer et se former. ■

Cours SSP 2024

- **Loi sur le travail dans les services publics**
23 avril 2024, Secrétariat central SSP, Lausanne
- **Travail de nuit et travail irrégulier dans le secteur de la santé**
12 septembre 2024, Secrétariat central SSP, Lausanne
- **Système de retraite: 1^{er} et 2^e piliers**
2 octobre 2024, Hôtel Continental, Lausanne
- **Caisses de pension: règles et fonctionnement**
5 novembre 2024, Hôtel Continental, Lausanne

Les descriptifs des cours, avec les formulaires d'inscription, se trouvent sur notre site:
www.ssp-vpod.ch/formation

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch (indiquez vos coordonnées – nom/prénom + adresse – et le titre du cours!)

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus). Les non-membres paient 300 francs.



SANTÉ PUBLIQUE EN DANGER
SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !



www.stop-efas.ch



23 mars 2024

MANIFESTATION
pour le
CLIMAT

LA CHAUX-DE-FONDS

gare - 13h30
soupe dès 12h



[@grevepourlavenir_ne](https://www.instagram.com/grevepourlavenir_ne) neuchatel.climatestrike.ch
[GrevePourLavenirSuisse](https://www.facebook.com/GrevePourLavenirSuisse) neuchatel@climatestrike.ch

LE COURRIER
L'essentiel, autrement.

l'info
à vos
côtés

COMPRENDRE
LE MONDE,
AGIR ENSEMBLE



-30% sur nos abos
aux membres de nos
réseaux partenaires

lecourrier.ch/offres

LA LOI DU SILENCE imposée aux salarié-e-s a de multiples facettes aussi floues que moralisatrices: devoir de réserve, devoir de fidélité, devoir de discrétion, proportionnalité, devoir de dénonciation nommé devoir d'information mais uniquement en défense des intérêts de l'«employeur», bonne foi.

Fidélité et réserve: intimidation des salarié-e-s

Partie 2/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
EMSPANADA_PARIS . PHOTO

À l'instar de la Cour européenne des droits de l'homme¹, le Tribunal fédéral juge contradictoirement que «le fonctionnaire peut en principe exercer tous les droits fondamentaux de la même manière que le non-fonctionnaire, tout en devant, sur la base du rapport particulier le liant à l'État, respecter certaines limites qui vont de pair avec l'exercice de sa fonction». Et de s'ancrer dans le flou: le fonctionnaire «jouit aussi de la protection de la liberté d'expression. Il peut en particulier exercer une activité politique et s'adonner en public ou en privé à la critique politique. Mais il doit cependant s'imposer certaines limites que commande sa situation spéciale. (...) Dès lors, l'activité (politique) hors service trouve ses limites là où le comportement du fonctionnaire est préjudiciable à l'exercice de sa charge²».

UNE LÉGISLATION DE NON-DITS. Quant au respect du secret de fonction, il fait aussi partie du package fidélité: selon la législation genevoise du personnel de l'État, «les membres du personnel de la fonction publique sont soumis au secret de fonction pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions dans la mesure où la loi [...] ne leur permet pas de les communiquer à autrui³». Propos qui laissent aux hiérarchies une très grande latitude d'interprétation sur ce qui est ainsi protégé ou non. Le Guide social romand explicite quant à lui cela très simplement: «Un-e fonctionnaire ne peut révéler un secret qui lui a été confié dans le cadre de son emploi⁴». Le «secret» restant sans définition.

L'État va alors fonder les relations de travail sur ces devoirs très restrictifs en termes de liberté personnelle et collective, non pas en se basant sur ce qui les définit et les limite formellement, à savoir sur des garde-fous démocratiques, mais sur une référence abstraite purement idéologique à sa propre législation qui lui donne ainsi une légitimité circulaire: l'évocation ou plutôt l'invocation de l'État de droit.

Or ce dernier n'est, lui non plus, défini nulle part, voire, comme l'écrit Andreas Auer, il constitue «un pléonasme et un non-sens juridique, dans la mesure où l'État est tout simplement identique au droit et vice versa», ce que dit d'ailleurs l'art. 5.1. de la Constitution: «Le droit est la base et la limite de l'activité de l'État». Donc en appeler à l'État de droit pour justifier la fidélité et la réserve, comme le font l'État, ses mandant-e-s politiques mais aussi bien des gauches, signifie en appeler aux lois existantes, au statu quo, «comme si l'État de droit devait sauver l'État de la droite⁵».

Pour le-la salarié-e de la fonction publique, réserve et fidélité lui imposent d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public, même hors service. Ce sont donc des devoirs à large spectre et à géométrie variable, pouvant faire passer les libertés démocratiques au second plan. Car non seulement, précisent Verniory et Waelti, le-la salarié-e «peut en principe exercer tous les droits fondamentaux», mais il-elle doit en outre le faire «sur la base du rapport particulier le liant à l'État, respecter certaines limites qui vont de pair avec l'exercice de sa fonction». Il-elle se heurte ainsi à une limite insaisissable: car «savoir si le devoir de fidélité des fonctionnaires est violé ou non dépend tellement des circons-

tances de l'espèce qu'il est pratiquement impossible de rédiger des normes offrant un degré suffisant de matérialisation⁶». Dès lors, l'examen de chaque situation se fait en tenant compte de critères au cas par cas, nous plongeant ainsi dans l'arbitraire le plus total.

Pire encore, plusieurs auteurs affirment qu'il n'est pas possible que la loi définisse en détail toutes les restrictions que cela implique, précisant que la formulation du devoir de réserve ne peut être que générale et indéterminée⁷. Propos repris par un conseiller d'État socialiste à l'instruction publique (Genève) qui expliquait sans embarras que «les contours du devoir de réserve sont l'objet d'un flou important au sein de l'État⁸». Ainsi, «le devoir de réserve du fonctionnaire n'a pas de base légale formelle claire en droit genevois», osait répondre le Conseil d'État à la députée Fehlmann-Rielle⁹, ni en droit fédéral au demeurant.

Il est d'ailleurs intéressant de mentionner que si vous vous adressez aux services juridiques, respectivement de l'Office du personnel de l'État et du Département de l'instruction publique du canton de Genève, afin de savoir en quoi consiste la définition précise de la fidélité et de la réserve, vous n'obtenez aucune réponse.

UN BOUCLIER PATRONAL. Synthétiquement, nous pouvons dégager les points suivants:

- un élément idéologique structurant: la fidélité, la réserve et leurs clones;
- combiné à la facilité légale de licenciement ainsi qu'à la non-obligation légale de réintégrer une personne victime de licenciement injustifié;
- à quoi s'ajoute l'inexistence d'un (contre-)pouvoir syndical au sein de l'entreprise en Suisse en général;
- ainsi que la répression permanente de la grève sous le label de la paix du travail;
- la profonde segmentation des salarié-e-s en une grande quantité de permis de séjour et de travail différents;
- ainsi que l'utilisation systématique de la xénophobie institutionnelle, par le patronat et le pouvoir politique, depuis la constitution de la Suisse bourgeoise moderne (2^e moitié du XIX^e siècle). C'est là le secret de fabrication du bou-



clier patronal contre la contestation et la défense des salarié-e-s, générateur du sentiment d'isolement au travail face à la hiérarchie et de la non-mobilisation sur le lieu de travail, le tout constituant la quintessence qu'est la peur au travail des salarié-e-s de ce pays. La peur au travail signifie autocensure et autorépression, dans les idées comme dans les actes, afin d'anticiper la sanction, mais aussi stigmatisation par les collègues de celui-celle qui ne fait pas preuve de réserve, donc soumission instituée et division des salarié-e-s. Or il faut le souligner, par plusieurs aspects, les syndicats contribuent à faire vivre cette alchimie patronale: en faisant leur le discours sur le devoir de réserve et en signant sans critique à ce sujet les innombrables CCT qui l'incorporent, ainsi qu'en intégrant la paix du travail, qui renforce les pratiques de communauté d'intérêts entre salarié-e-s et patrons et donc la nécessité de la réserve.

En 2004, l'OCDE a publié le rapport *Suisse, Phase 2; Rapport sur l'application de la Convention sur la lutte contre la corruption*¹⁰. On y lit que la possibilité qu'un-e salarié-e, d'une entreprise ou d'un établissement financier, témoin de malversations, décide de les révéler aux autorités publiques semble limitée. Car, est-il précisé, le droit du travail ne protège pas efficacement les salarié-e-s contre les licenciements abusifs: indemnité de licenciement abusif limitée à six mois de traitement maximum par la loi et, dans la pratique, réduite par les tribunaux, absence d'obligation de procéder à la réintégration de l'employé-e victime d'un licenciement abusif. Cela induit que le dénonciateur se retrouve vite exclu d'un segment entier du marché du travail, du fait que la loi suisse ne contient pas de dispositions spécifiques protégeant le «droit d'alerte» des salarié-e-s.

Dix ans plus tard, le 27 septembre 2023, l'ATS reprenait ces mêmes propos dans un article intitulé «Mieux protéger les lanceurs d'alerte dans le secteur privé¹¹», sans mentionner toutefois que dans le secteur public, ils ne sont pas mieux lotis.

CONTEXTE ET CONTESTATION. Dans un tel contexte, il est nécessaire de mettre en avant, dans chaque mobilisation, des re-

vendications liées à la pleine pratique des droits démocratiques et à l'unité des salarié-e-s au-delà des différences de sexe, origines, permis, qualifications, handicap, pauvreté, exclusion du marché du travail, marginalisation légale ou sociale, etc. Et aussi d'illustrer, dans ces occasions, combien les fidélités, réserves, etc., sont des obstacles à l'autonomie des travailleurs-euses.

Contester les devoirs de réserve et de fidélité ne signifie pas fouler aux pieds les protections légales de la personne; cela signifie uniquement ne pas accepter de taire les malversations des entreprises, au sujet de la souffrance au travail, au sujet de la maltraitance des usagers-ères, au sujet de la misère des normes protectrices des salarié-e-s et des habitant-e-s. ■

¹ ACEDH Vogt c. Allemagne, 17851/91, 2 sept. 1995; ACEDH De Diego Nafria c. Espagne, 46833/99, 14 mars 2002.

² ATF 108 Ia 172.

³ Loi sur l'instruction publique (LIP) art. 124 et Loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC) art. 9A.

⁴ <https://www.guidesocial.ch/recherche/fiche/secret-professionnel-et-de-fonction-127>

⁵ Andreas Auer, L'État de droit, sens et non-sens d'un concept prétentieux. *Plädoyer*, 2/1990.

⁶ Verniory et Waelti, op. cit.

⁷ Verniory et Waelti, ainsi qu'Andreas Auer, Giorgio Malinverni et Michel Hottelier, cités dans l'arrêt de la Cour de justice du canton de Genève, ATA/714/2014.

⁸ Christophe Koessler, «Les critiques tous azimuts discréditent le service public», *Le Courrier*, 14 janvier 2006.

⁹ Grand conseil (Genève), Interpellation urgente écrite IUE432-A, 2007.

¹⁰ OCDE, *Suisse, Phase 2; Rapport sur l'application de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et de la Recommandation de 1997 sur la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales*, Paris, décembre 2004, § 43.

¹¹ https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2023/2023092710745838194158159038_bsf066.aspx

La récolte des signatures contre la révision de la LAMal, EFAS, bat son plein. Rencontre avec Bernard Borel, pédiatre de métier, qui nous livre son analyse des dangers représentés par cette révision.

En défense de la santé publique

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
FRANCIS BIJL . PHOTO



Bernard Borel, vous étiez pédiatre, ancien chef de service de l'hôpital d'Aigle et ancien député au Grand Conseil (POP), ancien président de Médecins du Monde Suisse, aujourd'hui conseiller communal à Aigle. Quelle est votre opinion sur la révision EFAS?

Bernard Borel – Même si les discussions sur ce sujet dureraient depuis quatorze ans, j'ai été surpris par l'aspect finalement soudain de la décision du Parlement, avec si peu de discussions, alors que c'était un long serpent de mer. Je n'arrive pas à comprendre comment on a pu se mettre d'accord sur un projet qui est au fond si contraire à l'intérêt du de la citoyen-ne et de l'assuré-e. Cette révision est évidemment un immense risque pour les personnels soignants et il est logique que le SSP ait lancé le référendum. Les assuré-e-s sont également en grand danger avec EFAS.

Quels sont à vos yeux les dangers principaux d'EFAS?

Je vois deux dangers principaux. L'un est que la droite est en phase d'imposer totalement l'idée que l'angle d'attaque pour les questions de santé est celui des coûts, qui doivent être le plus bas possible sans se préoccuper de la qualité – au fond la qualité n'intéresse pas les assureurs du fait de leur vision étroitement économique. Les principes de qualité ou d'accessibilité aux soins de santé publique passent au second plan, ce qui n'est évidemment bon ni pour les assuré-e-s, ni pour les malades, ni pour les soignant-e-s. C'est d'ailleurs absolument contradictoire avec l'initiative pour les soins infirmiers votée il y a deux ans et qui décollait du rôle admirable des soignant-e-s pendant le covid.

Le prétexte est qu'on veut simplifier le système en décidant qu'il n'y aura qu'un seul payeur des prestations de santé. Hélas, on a donné cette responsabilité à des

gens qui n'ont aucun souci de santé, mais uniquement celui de défendre leurs intérêts financiers purs. Ce sont les mêmes qui exercent leur métier dans la LAMal et dans les assurances complémentaires. Elles vont donc de plus en plus défendre des systèmes dits «économiques» dans la LAMal et proposer des assurances complémentaires profitables – pour eux-elles. L'autre danger est d'avoir mis les soins de longue durée dans EFAS, car cela fera augmenter fortement les primes. Pour contenir ce mouvement de hausse des primes, ils ont pensé à une autre manière de faire payer les assuré-e-s: par le biais d'une participation aux coûts de 23 francs par jour aux frais dans les EMS (et les femmes ayant accouché en ambulatoire y passeront aussi pour les soins en post-partum, comme la sage-femme à domicile). Or ce n'est pas une petite somme: les assuré-e-s verront donc leur participation aux frais exploser et beaucoup de gens ne vont pas pouvoir payer, ils-elles vont donc s'adresser aux prestations complémentaires. Donc finalement, c'est quand même l'État qui va payer à travers l'impôt – ce qui est quand même plus juste que la prime par tête –, mais il le fera à des conditions beaucoup plus strictes et sans avoir aucun pouvoir décisionnel. C'est cela qui est grave: devoir demander l'aumône à l'État alors que chacun-e devrait avoir accès à la santé dans notre pays.

Comment voyez-vous l'évolution récente du système de santé à travers notamment de la question du passage du stationnaire à l'ambulatoire qu'EFAS pourrait encourager?

Il est indéniable que l'ambulatoire est moins cher, mais le problème est qu'on ne tient plus compte de l'état de santé global des patient-e-s, mais seulement d'une indication. On prend toujours l'exemple de la hernie inguinale comme

opération qu'on peut réaliser de manière ambulatoire (il y a une liste cantonale de 10-15 opérations qui doivent être faites en ambulatoire). Mais en réalité, on doit considérer tous les critères, dont l'âge. Si vous avez 35 ans, que vous vivez avec quelqu'un qui peut s'occuper de vous et êtes en bonne condition physique, vous pourrez facilement aller au contrôle à pied, etc. Mais si vous avez 80 ans, que vous habitez seul-e, que vous avez des escaliers à monter et qu'en plus vous êtes sous anticoagulants, il faudrait peut-être réfléchir autrement car des risques de complication sont bien réels – un ami vient d'en faire l'expérience. Le médecin qui souhaite opérer une telle personne en hôpital doit le justifier.

Et après, on va nous dire qu'on ne peut pas augmenter le personnel car les coûts vont augmenter et les gens n'en pourront plus payer. Car il faut bien comprendre qu'avec ce système-là, l'État ne va plus prendre en charge ce qu'il prenait auparavant. Les cantons vont économiser un demi-milliard. Il faudra ainsi payer 23 francs par jour, plus la participation aux coûts de 700 francs, plus la franchise, plus les primes, on peut ainsi arriver à 20 000 francs par année pour les soins. M. et M^{me} Tout-le-Monde seront impactés, en particulier dans le 3^e âge.

Alors quand on vous dira que si on ne contient pas les dépenses hospitalières, et bien la prime va augmenter de 10% à la place de 4%, qu'est-ce que vous allez dire? Je ne peux plus payer davantage comme assuré-e. On va donc mettre en opposition deux victimes du système, et la qualité des soins va baisser. En plus, il y aura davantage de niches pour des cliniques privées, qui choisissent leurs cas (rentables!) et ne prennent pas le «tout-venant» (et donc les cas les plus lourds et chers). ■

Enjeux

Quelles seront, selon vous, les conséquences d'EFAS sur la définition de la santé publique?

Je suis très inquiet, et cela, depuis plusieurs années. L'évolution conduit vers une dégradation des soins et une séparation entre les gens les plus riches qui arrivent à recevoir de bons soins et les autres qui vont avoir plus de peine et qui vont, de plus en plus, hésiter à se soigner et vont maintenant avoir peur de faire retomber un fardeau financier sur leurs enfants (vu le risque introduit avec la révision des prestations complémentaires qui implique que les descendant-e-s peuvent être amené-e-s à rembourser les PC touchées par leurs aîné-e-s).

Cette révision est grave pour la qualité des soins, grave pour les soignant-e-s, grave pour les citoyen-ne-s qui vont être victimes d'augmentations des primes à volonté et sans contrôle démocratique face aux assureurs qui auront le pouvoir. Les assureurs auront le pouvoir de dire «si vous ne voulez pas que votre assurance augmente, vous pouvez prendre une complémentaire ou un mode d'assurance particulier». Là derrière, il est certain que les assureurs reviendront à la charge sur la liberté de contracter par le biais des réseaux de soins (*managed care*). Et si votre médecin traitant sort du réseau, vous devrez changer, ou alors on vous proposera un modèle de complémentaire.

La droite et les assureurs ont gagné un combat majeur avec EFAS. Les cantons ont été en quelque sorte achetés puisque EFAS leur permet d'économiser un demi-milliard pour ceux qui finançaient partiellement les soins de longue durée. Mais il y a une telle perte de pouvoir sur le financement et donc le pilotage des services de santé pour les pouvoirs publics! On admet que les caisses-maladie sont les mieux placées pour gérer le financement des prestations, alors qu'on sait qu'elles ont des intérêts divergents de ceux des assuré-e-s.

Il faut donc s'opposer à EFAS et appeler de ses vœux le lancement d'une initiative de caisse unique publique, qui résoudrait de manière plus sociale la question du financement des soins. ■

APRÈS LA 13^E RENTE: AU TOUR DU RÉFÉRENDUM CONTRE EFAS!

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP

Le référendum contre EFAS est bien entamé. Le Comité national a lancé le référendum, conformément au mandat du Congrès. Nous avons encore quelques semaines avant l'échéance fixée au 18 avril. Les signatures arrivent. À l'heure où ces lignes sont écrites, la barre des 25 000 signatures est dépassée et il continue d'en arriver. C'est une forte mobilisation pour notre organisation, mais nous sommes encore loin du compte.

L'assurance-maladie (LAMal) est une avancée sociale comme l'AVS, même si la LAMal est beaucoup moins socialement aboutie que cette dernière. La LAMal a subi une révision de grande ampleur il y a une dizaine d'années, pour faire une place importante aux cliniques privées axées sur le profit et réduire le financement des assurances privées à ces cliniques, au détriment de l'assurance de base.

La politique néoconservatrice menée à Berne remet en cause les fondamentaux sociaux de cette assurance sociale, comme elle le fait pour le système de retraites avec AVS 21 et LPP 21.

La mise en place du système de forfait par cas dans les hôpitaux (DRG), suivie de l'intégration quasi complète de cliniques privées dans le financement de l'assurance obligatoire de soins, est une catastrophe pour le service public. Les conditions de travail se sont dégradées. La situation est telle qu'elle pose un problème de relève pour les personnels de santé, médecins compris-es.

À l'époque, cette révision n'avait pas été combattue par référendum. Les militant-e-s du secteur ne souhaitent pas que cette erreur se reproduise avec EFAS. Tout comme le lobby des assureurs qui porte EFAS, les militant-e-s du SSP comprennent que cette modification est une étape vers la mise en place du système des soins intégrés contraints et pilotés par les assureurs et les cliniques privées. La réorganisation de l'hôpital de Moutier autour des intérêts de Swiss Medical Network et de Visana est un ballon d'essai¹.

Depuis le lancement du référendum, nous avons mobilisé des organisations comme l'Avivo, le Mouvement populaire des familles (MPF) et des partis politiques. Le Congrès du Parti socialiste suisse a récemment décidé d'appeler à combattre EFAS. Des envois de masse ont été faits en Suisse romande. La feuille de signatures a aussi été encartée dans des journaux (*Le Courrier*, *WOZ* et dans tous les journaux des fédérations de l'USS). Nous avons organisé des rencontres publiques dans chaque région romande. Les secrétariats du SSP et les militant-e-s s'activent dans la rue pour récolter des signatures.

Ce n'est pas suffisant.

L'Union syndicale suisse soutient le référendum, mais s'est concentrée jusqu'à dimanche sur la campagne pour la 13^e rente AVS. Ce cap franchi avec succès, nous espérons un plein soutien pour faire aboutir la récolte de signatures. Il nous reste un peu plus d'un mois pour atteindre les 50 000 signatures requises.

La mobilisation de toutes et tous les membres et sympathisant-e-s du SSP est essentielle et presse. Nous sommes à disposition pour organiser des événements, la diffusion de tracts et soutenir des démarches visant à faire connaître EFAS et notre référendum (courrier des lectrices dans les journaux locaux, diffusion de messages sur les réseaux sociaux). Notre site Internet contient des argumentaires: <https://stop-efas.ch/fr/>

N'hésitez pas à me contacter:
christian.dandres@vpod-ssp.ch ■

¹ B. Blanc, «Assurance maladie: derrière les soins intégrés, le business intégral» in <https://alencontre.org/suisse/assurance-maladie-derriere-les-soins-integres-le-business-integral.html>

La Suisse est le pays de l'OCDE dans lequel la part des dépenses de santé assumée par les ménages privés est la plus élevée, et de loin! La révision EFAS va renforcer ce mouvement, en même temps que favoriser une médecine à deux vitesses.

EFAS et les projets des assureurs

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

La révision du financement du système de santé en Suisse, abrégée EFAS selon son acronyme allemand, est d'après ses partisan-e-s la panacée pour «contenir» la trop fameuse «explosion des coûts de la santé». Selon eux, cette révision du financement devrait avoir un impact en termes d'économies. Comment est-ce possible?

En confiant aux assureurs l'essentiel du financement du système de santé, EFAS leur laisse le champ libre pour imposer leur logique financière au système de soins. On peut le voir par exemple avec une des faitières des assureurs, Curafutura – qui a joué un rôle prédominant dans l'acceptation d'EFAS au Parlement. Cette association ne jure que par le potentiel d'économies que recèlerait le virage du stationnaire (traitement en hôpitaux) à l'ambulatoire (traitement en cabinets).

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES D'ABORD.

Ce «virage» vers l'ambulatoire est révélateur de la conception qui domine dans la gestion des assureurs, dans le sens où l'intérêt du de la patient-e – avec toutes ses spécificités personnelles, sociales et médicales – est relégué au second plan derrière des considérations purement financières (voir l'interview en page 10). Cette conception va pouvoir s'étendre avec le financement prévu par EFAS donnant le pouvoir de piloter l'ensemble du système de santé aux assureurs et à leurs projets (suppression de l'obligation de contracter pour ne traiter qu'avec des médecins «agréé-e-s», mise en place de réseaux de soins fermés, pourtant refusés en votation populaire en 2012, etc.) qui vont tous aller dans le sens d'une dégradation des soins de base fournis à la population au nom des économies. Naturellement, les soignant-e-s vont être les premières victimes de cette obsession pour les coûts.

LES MÉNAGES PASSENT À LA CAISSE. Selon une étude du KOF publiée en avril 2022¹, parmi les 38 pays de l'OCDE, la Suisse arrive en dernière place lorsqu'il s'agit de la part prise par l'État dans les dépenses de santé totales. La moyenne dans les pays de l'OCDE se monte environ au double de ce qu'on connaît en Suisse où la part de l'État dans les dépenses de santé cor-

respond à seulement 30%. La part assumée par les ménages privés en Suisse est par conséquent la plus élevée des pays de l'OCDE puisqu'elle se monte à 70%. Dans la mesure où les primes d'assurance-maladie ont encore augmenté de 15% depuis 2022, et surtout où les salaires ne suivent pas un rythme semblable (et de loin!), la part consacrée aux dépenses de santé dans le budget des ménages ne cesse d'exploser. Une des conséquences est que, dans un pays aussi riche que le nôtre, une partie de plus en plus importante de la population se voit contrainte de renoncer à des soins pour des motifs financiers². Le oui à AVS x 13 s'explique également comme une réaction populaire à cette évolution insoutenable pour de plus en plus de ménages.

DÉGRADER ENCORE PLUS LA SITUATION. Or, EFAS nous mène encore plus loin sur ce chemin puisque, et cela est confirmé par l'autre faitière des assureurs, santé-suisse, l'intégration des soins de longue durée, c'est-à-dire le secteur qui va voir ses dépenses augmenter vu l'élévation de l'espérance de vie, va provoquer une augmentation des primes en réaction. La participation des assuré-e-s aux frais des soins de longue durée, qui était auparavant plafonnée, ne le sera plus et va donc elle aussi croître. Il en résultera une augmentation des dépenses des ménages couplée à des attaques aux conditions de travail des soignant-e-s pour «contenir les coûts» – qui augmenteront quand même – ainsi qu'une dégradation des soins de base. Les assureurs auront ainsi les coudees franches pour imposer leurs solutions qui iront toutes dans le sens d'une soumission des soins à une logique financière. Ils pourront également proposer des rentables assurances complémentaires aux assuré-e-s qui en auront les moyens. Nous devons empêcher cette évolution en renvoyant EFAS aux oubliettes! ■

¹ <https://kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/kof-bulletin/numeros/2022/04/couts-de-la-sante.html>

² Voir l'article de Benoît Blanc publié dans *Services Publics* du 26 janvier 2024 «LAMal: le renoncement aux soins s'étend», publié originellement sur le site alencontre.org.

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE CONTRE EFAS



FINANCEMENT DE L'UNRWA

La Cour internationale de justice ayant estimé que la population palestinienne pourrait être exposée à un risque de génocide, l'accès à l'aide humanitaire n'en est que plus vital pour les Palestiniens. Amnesty International lance une pétition pour exhorter le Conseil fédéral à poursuivre le financement de l'UNRWA: <https://action.amnesty.ch/fr/amnesty-international-petition-unrwa/> ■

INACTION CLIMATIQUE ATTAQUÉE

Représenté-e-s par les «avocat-e-s pour le climat», des paysan-ne-s de toute la Suisse ont déposé plainte contre la Confédération pour inaction climatique le 5 mars dernier. Comme le relèvent les plaignant-e-s en se basant sur un rapport de l'Agence internationale de l'énergie, la Suisse ne sera pas en mesure de respecter la Loi sur le climat votée en juin 2023, ce qui aura des conséquences désastreuses sur le futur de la paysannerie (sécheresse et détérioration des sols). ■

AVS X 13: UN CLIVAGE DE CLASSE

Après le oui du peuple à la 13^e rente, *24 heures* insiste, dans ses éditions des 4 et 5 mars, sur le supposé clivage entre jeunes et âgé-e-s. Le journal s'appuie sur le sondage Tamedia à la sortie des urnes, qui indique que les moins de 49 ans ont refusé la 13^e rente. Ce même sondage révèle aussi qu'une large majorité des personnes qui gagnent moins de 10 000 francs par mois disent oui à la 13^e rente, alors que les hauts revenus, au-delà de 13 000 francs par mois, la refusent. Un clivage de classe que *24 heures* se garde bien de mettre en lumière. À croire que la lutte des classes reste un tabou, même quand elle s'exprime dans les urnes! ■

Carton Rouge

À Migros. Le grand distributeur a annoncé sa décision de fermer son site de transformation de viande fraîche Micarna d'Écublens au printemps 2025. Les 84 salarié-e-s concerné-e-s, soutenu-e-s par le syndicat Unia, demandent l'ouverture de négociations, ce à quoi se refuse Migros. Les salarié-e-s ont donc entamé un mouvement de grève le 29 février. Migros y réagit par des menaces, des pressions sur le personnel par téléphone et tente de recourir à des briseurs-euses de grèves. On le savait: la liberté syndicale n'est franchement pas un article de tête de gondole chez le «géant orange». ■

SOLIDARITÉ SYNDICALE
INTERNATIONALE

SSP . RÉGION GENÈVE

SOLIDARITÉ AVEC GAZA

À Gaza, depuis le 7 octobre 2023, au moins:

- 5350 enfants ont été tué-e-s;
- 12 300 enfants blessé-e-s;
- plusieurs centaines de membres du personnel social et humanitaire tués.

En moyenne, chaque jour, 39 enfants perdent la vie suite aux bombardements de l'armée israélienne, à la famine, au manque d'eau et d'accès aux soins médicaux. La situation est en passe de se détériorer davantage. La pénurie de nourriture, la malnutrition en hausse et la propagation rapide de maladies menacent d'augmenter de manière tragique le taux de mortalité infantile. Les enfants qui survivent aux violences à Gaza sont confronté-e-s à des souffrances indicibles, incluant des blessures graves, des brûlures, des maladies, un manque de soins médicaux, ainsi que la perte de leurs parents et de leurs êtres chers. Forcé-e-s à fuir les violences, des dizaines de milliers d'enfants se retrouvent sans abri, vivant dans une fuite constante. Ils et elles sont marqué-e-s par des horreurs qui dépassent l'entendement. Les effets à moyen et long terme sur la santé mentale et physique de ces enfants seront catastrophiques. Pour celles et ceux qui œuvrent à les aider, le bilan est désastreux. Des centaines de membres du personnel humanitaire et social sont morts en tentant d'agir sur le terrain. Des écoles, des services d'aide sociale, des hôpitaux sont bombardés sans distinction. Le SSP invite toutes et tous les professionnel-le-s de l'enfance et toutes et tous les salarié-e-s de la fonction publique à soutenir et participer aux mobilisations qui ont lieu chaque semaine en Suisse. La solidarité internationale entre travailleurs et travailleuses sociales est un impératif! Le SSP réclame la protection des travailleuses des services publics dans les domaines de la protection de l'enfance, mais aussi dans la santé, l'eau et l'énergie, l'éducation, et d'autres secteurs essentiels – une protection actuellement inexistante. Il est impératif que les conventions internationales destinées à protéger les enfants soient respectées par toutes les parties en conflit, sans exception. Nous, travailleurs et travailleuses des services publics, nous engageons à assurer l'accès aux droits humains essentiels. C'est pourquoi nous demandons un cessez-le-feu immédiat, la levée du blocus sur Gaza pour permettre l'acheminement de nourriture et de soins médicaux, en particulier pour les enfants. Nous plaçons pour une solution politique durable qui mette fin à la guerre, protège les civils et s'attaque aux racines du conflit israélo-palestinien, y compris la fin de l'occupation illégale des territoires palestiniens. Les résolutions de l'ONU qui garantissent aux Palestinien-ne-s le droit à un État doivent être mises en œuvre. Cela représente la seule voie vers la paix et la sécurité pour toutes et tous, y compris la population israélienne. Un petit groupe de professionnel-le-s de la protection de l'enfance est déterminé à réfléchir sur la manière d'organiser la solidarité avec nos collègues de la bande de Gaza afin de renforcer la protection des enfants gravement affecté-e-s par le conflit.

Agir, c'est possible. Et nécessaire. ■

Contactez-nous à solidaritegaza@sspge.ch



Le 26 février, Amir Abdulhian, le ministre iranien des Affaires étrangères, était à Genève pour y pérorer devant le Conseil des droits humains de l'ONU sur la « démocratie en Iran ». Avec une preuve irréfutable à l'appui: la tenue, le 1^{er} mars, d'élections législatives. Sur un fond de grèves.

Iran: sous l'œil du Tout-Puissant...

PAOLO GILARDI . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
KEYSTONE . PHOTO

Irréfutable, la « vitalité démocratique » au pays des plus de 500 pendu-e-s en moins de deux ans? C'est dans un Iran dont 80% de la population survivent avec des revenus inférieurs au minimum vital que ces élections ont eu lieu. Les salaires moyens atteignent les 160-170 US dollars par mois, alors que les estimations officielles du coût de la vie le situent à 527 US dollars par mois à Téhéran et à 386 US dollars dans le reste du pays. Face à cette situation, depuis le 13 février, les métallurgistes de l'Iran National Steel Group de Ahvaz, au sud-ouest du pays, se sont mis en grève et ont pris la rue au cri de « les travailleurs mourront mais ne vivront pas dans le déshonneur ». La grève, déclenchée contre la direction de l'entreprise détenue par Bank Melli (l'ancienne banque centrale), a immédiatement rencontré un écho important dans le pays. Retraité-e-s de la sidérurgie, mais aussi des télécommunications, et retraité-e-s de tous horizons, fonctionnaires, personnel infirmier et agriculteurs-trices se sont joint-e-s au mouvement et ont, à leur tour, manifesté. À quelques jours des élections, la révolte a été attisée par la révélation des rétributions des parlementaires, plus de 40 fois plus élevées que le salaire d'un-e enseignant-e ou d'un-e fonctionnaire de l'État. Dès lors, ces mobilisations, qui font suite à celles, jamais éteintes, des femmes iraniennes¹, pourraient être le prélude, comme l'écrit l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien (l'OMPI), du « prochain soulèvement national ».

LE BULLETIN DE VOTE PENDU AU BOUT D'UNE CORDE? Mais, quel que soit le contexte, la joute électorale du 1^{er} mars ne peut en aucun cas être appelée à justifier d'une quelconque dynamique démocratique. Tout d'abord, nous l'avons rappelé, c'est après la répression des mouvements populaires par des centaines de pendaisons au petit matin que ces élections interviennent. Ensuite, compte tenu de ce qui

semble être une accentuation des tensions au sein du régime, c'est le Guide suprême lui-même qui a retoqué les listes de candidats en éliminant un certain nombre d'un simple coup de crayon. D'ailleurs, la population n'a pas cru à ce simulacre d'élections, ainsi que le prouve la très faible participation: à peine 40%. De plus, en Iran, non seulement la séparation des pouvoirs n'existe pas, mais le pouvoir des lois, celles faites par les humains, est subordonné à celui de l'Éternel, représenté par le dernier descendant du Prophète, l'ayatollah Ali Khamenei. Par son statut, il interprète la volonté de Dieu et l'impose.

UNE GARDE PRÉTORIENNE. Représentant de l'Éternel, le Guide dispose à cet effet du Corps des gardiens de la révolution islamique (le CGRI), les *Pasdaran*, une garde prétorienne placée au-dessus des lois. Interviewé par l'agence iranienne FARS en 2016, le général Ahmad Gohlampour, un de ses anciens chefs, résumait ainsi sa fonction: « Le CGRI a le devoir d'intervenir dans quelque endroit que ce soit où il détecte ou pressent un danger pour la révolution [...], nous avons les mains libres. » « Libres » de massacrer, comme en 1988 lorsqu'à la suite de la *fatwa* de l'ayatollah Khomeiny, les « comités de la mort » avaient dirigé l'assassinat de plus de 30 000 prisonniers-ères politiques (*voir ci-contre*).

C'est donc de la « démocratie » dans un pays où le guide religieux dispose de la main armée de Dieu que le ministre Abdulhian est venu parler à Genève. Lui, l'ex-membre du CGRI et dirigeant de sa branche internationale connue sous le nom de Quods, celle qui, à l'affût « des dangers pour la révolution », est intervenue massivement pour sauver le régime du rejeton Assad en Syrie...

DÉPOSITAIRES DE L'ESPOIR. Dès lors, aucune illusion d'optique n'est de mise: en Iran, les vrais dépositaires des droits humains,

de l'espoir, ce sont les centaines de milliers de femmes – et d'hommes – qui ont bravé la police des mœurs, ce sont aussi le personnel médical, les retraité-e-s, les métallos de l'Iran National Steel Industrial Group et tant d'autres... Vers lesquels doit aller la solidarité. ■

¹ Une manifestation en soutien aux femmes combattantes iraniennes emprisonnées a lieu le 8 mars aux Nations unies à Genève de 14 h à 17 h.

Éclairage

IMPIES

En février 1988, l'alors dernier héritier du prophète, l'ayatollah Khomeiny lançait une *fatwa* contre les prisonniers politiques « en guerre contre Dieu ». Impies, c'est l'échafaud qu'ils-elles méritaient... Dans les prisons, ces détenus étaient alors regroupé-e-s et transféré-e-s tandis que se mettaient en place les « comités de la mort », parodies de tribunaux, ne dépendant que du Guide.

Entre 30 000 et 35 000 prisonniers-ères – l'immense majorité membres de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien – furent mis-e-s à mort à l'automne en application des sentences prononcées par les comités.

Encore aujourd'hui, le pouvoir rechigne à en admettre la disparition et l'exécution au point que leurs familles n'ont pas droit à un certificat de décès ni de savoir où leurs corps sont enterrés. Le témoignage d'une femme à la conférence de *Justice for the Victims* est glaçant: elle reste sans nouvelles des quatorze membres de sa famille disparu-e-s à l'automne 1988.

Forte de l'expertise de l'ancien rapporteur de l'ONU sur les droits humains en Iran, Javid Rehman, de Melanie O'Brien, présidente de International Association of Genocide Scholars, d'Aua Baldé, rapporteuse du Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées et de Sheila Paylan du Centre pour la vérité et la justice de l'Université de Londres, *Justice for the Victims* s'est exprimée à deux pas du Palais des Nations, à Genève, le 15 février.

Pour la dignité des victimes, quoi qu'en pensent les représentants du Tout-Puissant. ■